

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS**

Date de la convocation		
17/03/2023		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Procuration :		
Objet de la délibération		
Affaires financières : rapport d'orientation budgétaire		
Numéro : 2023-10		

Séance du 30 mars 2023. L'an deux mille vingt-trois.

A 17h30, le 30 mars 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme J. AUDIBERT, Mme M. BERGER SABATIER, M. P. CATHENOZ, Mme P CHATELET, Mme M. LANTHEAUME, Mme M-C. LAURENT, M J-J ROCHE, Mme S. TERRISSE, M. V. VAN ZELE.

Excusé(es) : Pierre COMBES — Mme O. CORDIER

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Introduction

Ce ROB 2023 s'appuie sur les activités du CCAS réalisées 2022 (Cf rapport d'activités), mais tient compte également des réalisations financières de l'année 2022 et des années antérieures. L'ensemble de ces données permettront de définir les orientations budgétaires pour l'année 2023.

A. Présentation des réalisations financières 2022

1. Section de fonctionnement

DEPENSES				
CHAP	LIBELLE	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Variation en %
011	Charges à caractère Général	122 691,71 €	127 502,95 €	+ 3.92
012	Charges de personnel & frais assimilés	173 044,19 €	171 037,58 €	- 1.16
65	Autres charges de gestion courante (dont aides financières)	8 530,03 €	6 522,28 €	- 23.54
66	Charges Financières (emprunts txv/immeubles)	1 073,77 €	1 262,00	+ 17.53
67	Charges exceptionnelles	-	-	
042	6811-Dot. Amortissements	9 607,51 € (au lieu d'environ 30 000 €)	35 980,92 €	Non comparable, car régul en 2022 suite à reprise de l'actif du CCAS et opération erronée en 2021
68	6817- Dot. Provisions	67,69 €	•	
			•	
	DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	315 014,90 €	342 305,73€	+ 10.30 (sans les erreurs d'amortissements en 2021, l'augmentation est d'environ 2 %)

RECETTES				
CHAP	LIBELLE	Recettes réalisées en 2021	Recettes réalisées en 2022	Variation en %
70	Produits des services & ventes diverses (repas + charges loyers)	122 049,95 €	126 926,61 €	+ 4
042/77	Quote part des subventions d'investissements (=amortissements subventions)	4 479,00 €	5 703,00 €	+ 27.32
74	Dotations subventions & participations (<i>mairies</i>)	152 587,00 €	160 669,40 €	+ 5.29
75	Autres produits de gestion courante (=loyers)	16 630,75 €	18 960,49 €	+ 14
77	Produits exceptionnels (dons)	1 630,00 €	930,00 €	- 42.94
78	Reprise sur provisions	-	50,89 €	
013	Atténuation de charge (=remboursement salaires...)	11 745,98 €	9 495,24 €	- 19.16
	RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	309 122,86 €	322 735,63 €	+ 4.40 %

Charges à caractère général

L'augmentation des charges à caractère général est à mettre en lien avec :

- L'accroissement du nombre de repas servis (+ 1 004 repas en 2022) qui entraîne une augmentation de la facture de notre fournisseur de repas. Mais également une augmentation des frais afférents au repas (+ 700 € d'augmentation de carburant comparé à 2021). Il est à noter également dans ce chapitre 011, l'augmentation des frais d'entretien du véhicule réfrigéré, très ancien.
- La mise en place d'activités à destination des séniors : entraînant de nouveaux frais (ateliers mémoire, ateliers chant, ciné séniors...)
- Une augmentation de 13% des achats alimentaires au profit du panier solidaire.

Charges de personnel

Comme en 2021, mais de manière moindre, les charges de personnel ont diminué en 2022 (-1,16% par rapport à 2021)

Cette diminution de charge du personnel est liée à plusieurs facteurs :

- ✓ Le remplacement à minima d'un agent en charge du portage de repas pendant toute l'année 2022.
- ✓ La poursuite de l'activité des bénévoles au panier solidaire (reprise en juin 2021)
- ✓ Le recours à des agents contractuels (en raison d'arrêts maladie + disponibilité)

Autres charges de gestion courante

On constate cette année, une diminution des charges de gestion courante.

Outre des frais importants liés à notre éditeur de logiciel en lien avec le Trésor Public (Berger Levrault) en 2021, on constate en 2022 une diminution de 1557 € des aides financières attribuées (toutes aides financières confondues).

Charges financières

Ce chapitre 66 est en légère augmentation en 2022, non pas qu'un nouveau prêt ait été contracté, mais en raison de la comptabilisation des ICNE à hauteur de 336€ (Intérêts courus non échus).

Dotations aux amortissements

Après les difficultés rencontrées sur ce chapitre en 2021, l'état de l'actif du CCAS a été remis à jour en 2022, et les dotations aux amortissements ont pu être recalculées de manière précise sur l'exercice 2022.

En conséquence, l'augmentation importante de cette ligne entre 2021 et 2022, n'est pas à prendre en considération.

Indépendamment de ces erreurs liées aux amortissements de biens en 2021, on peut considérer que l'ensemble des dépenses de fonctionnement du CCAS en 2022 sont en augmentation d'environ 2 %.

	Dépenses fonctionnement 2022	Recettes fonctionnement 2022	Déficit de fonctionnement de l'exercice
	342 305,73 €	322 735,63 €	- 19 570,10 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté en 2022		63 772,19 €	
Résultat de clôture Exercice 2022			+ 44 202,09 €

Mais grâce à un excédent de fonctionnement reporté d'année en année, le résultat de clôture du CCAS est toujours excédentaire au 31/12/2022.

2. Section d'investissement

DEPENSES			
LIBELLE	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Commentaires
16 Emprunts	11 299,11 €	11 246,36 €	
20 Frais d'études	- €	- €	
21 Immobilisations corporelles	4 157,36 €	1 173,00 €	Armoire réfrigérée pour l'épicerie
040 Opérations d'ordre – amortissement de subventions	4 479,00 €	5 703,00 €	
041 Opération patrimoniales	- €	- €	
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	19 935,47 €	18 122,36 €	- 9.09 % (Diminution de 1 813,11 €)

RECETTES			
LIBELLE	Recettes réalisées en 2021	Recettes réalisées en 2022	Commentaires
040/281 Opérations d'ordre – amortissement de biens	9 607,51 €	35 980,92 €	Reprise des amortissements de biens non réalisés en 2021
041 opérations patrimoniales	- €	- €	
10 Comptes de capitaux (affectation résultat)	- €	- €	
16 Emprunts et dettes assimilés	350,00 €	- €	Caution logement
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	9 957,51 €	35 980,92 €	Augmentation non significative car régulation des opérations d'amortissement non réalisées en 2021

En 2022, seul l'investissement d'une armoire réfrigérée a eu lieu.
L'acquisition prévue au budget 2022 du nouveau véhicule réfrigéré a eu lieu en toute fin d'année, mais le mandat a été émis en en janvier 2023 (report de crédits ouverts en 2022), tout comme les subventions obtenues pour l'acquisition de ce véhicule.

De plus, la reprise des amortissements de biens non-émis en 2021 a été effectuée en 2022, d'où un résultat de la section d'investissement excédentaire de 17 858,56 €.

	Dépenses investissements 2022	Recettes investissements 2022	Excédent d'investissement 2022
	18 122,36 €	35 980,92 €	17 858,56 €
Excédent investissement 2021 reporté en 2022		3 119,64 €	
Résultat section Investissement au 31/12/22			+ 20 978,20 €

B. Orientations des données budgétaires 2023

1. Section de fonctionnement

Charges à caractère général

Le chapitre 011, des charges à caractère général, pourrait être équivalent à celui prévu au budget primitif 2022, pour plusieurs raisons :

- Une augmentation à prévoir des demandes de livraisons de repas à domicile qui engendre des dépenses de frais de carburants
- Une prise en charge plus importante des aides alimentaires au regard des conséquences de l'augmentation générale du coût de la vie.
De plus, au regard de l'amoindrissement de produit de qualité en provenance de la Banque Alimentaire ainsi que notre difficulté à collecter des produits alimentaires ciblés lors des collectes, le budget consacré aux courses alimentaires risque d'être encore en nette progression.
- La reprise d'actions et d'animations envers les séniors (sorties, visites, ateliers mémoires, chant...)

Charges de personnel

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel risque d'être en progression en 2023 en comparaison aux dépenses engagées en 2022, et cela en fonction de plusieurs critères :

- L'augmentation de salaire des agents de catégorie C suite à la délibération adopté le 23/02/2023 (DEL_2023_2 sur la modification du régime indemnitaire des agents de catégorie C)
- La fragilité de certains agents du CCAS peut encore laisser envisager des absences et des remplacements.
- Enfin, le CCAS prévoit le concours d'un(e) stagiaire pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux du territoire nyonsais.

Autres charges de gestion courante : aides financières (chapitre 65)

Comme évoqué précédemment, les données économiques et sociales actuelles laissent présager d'importantes difficultés au sein des foyers les plus fragiles.

Même si le CCAS fait en sorte que les ménages recourent en premier lieu aux aides sociales légales, et qu'il opte pour prioriser l'aide alimentaire plutôt que les aides financières, la déstabilisation des familles semble indiquer un besoin croissant d'accompagnement.

Il semble donc nécessaire de prévoir **10 000 €** au chapitre 65.

Charges financières (Chapitre 66)

Selon la Banque des territoires, le taux des intérêts des emprunts du CCAS indexés sur le livret A sont amenés à augmenter en 2023, il convient donc de prévoir 1850 € au chapitre 66 en 2023 (au lieu de 1262 € dépensés en 2022)

Produits des services et ventes diverses (chapitre 70)

Au vu de l'accroissement continu du nombre de repas livrés à domicile depuis 2022, en plus de l'augmentation du prix de vente de 50 cts par repas effective au 1^{er} avril 2023, il semble approprié d'envisager une augmentation des recettes au chapitre 70.

Dons (chapitre 77)

Les dons obtenus en 2022 ont été en légère régression, sans doute du fait de l'augmentation du coût de la vie...

Il semble adapté pour 2023 de prévoir un montant prévisionnel de 1 000 €.

2. Section d'investissement

Emprunts :

En 2022, les remboursements d'emprunts seront quasi équivalents à ceux de 2022 puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contractualisé. Les dépenses à prévoir au compte 1641 s'élèvent à 10 550 €.

Des travaux envisagés sur la Maison Martin :

Pour toute nouvelle location, il sera nécessaire d'engager un diagnostic énergétique.

En cas de changement de locataire dans un des 3 logements de la Maison Martin, le CCAS risque de devoir engager des travaux de rénovation énergétique afin de répondre aux futures exigences de la loi Climat et résilience.

Pour cela, il est nécessaire de provisionner 10 000 € pour des frais d'études, d'autant plus que la Maison Martin se situe dans le centre historique de Nyons.

Investissements prévus :

- En matériel de bureau et d'informatique : un des postes informatiques du CCAS est très ancien : il est nécessaire de prévoir à minima 800 € pour investir dans une nouvelle unité centrale pour ce poste.
- En mobilier : Début 2022, le CCAS avait dû réinvestir rapidement dans une armoire réfrigérée pour le panier solidaire. En cas d'autre panne sur le mobilier électroménager, il semble opportun de maintenir une ligne budgétaire de dépenses au chapitre 21.

Conclusion

Au regard des résultats de 2022, la construction budgétaire du CCAS s'axe sur une poursuite des missions principales avec un renforcement des aides alimentaires qui sont en pleine expansion en ce début d'année (20 dossiers de demande à la commission Panier Solidaire du 21/03/2023)

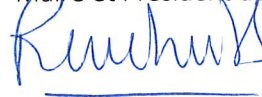
Pour équilibrer le budget 2022 en raison des points évoqués, la demande de subvention demandée à la Mairie de Nyons est estimée à **150 000 €** soit à hauteur des années précédentes.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Nyons, le 01/04/2021

Pierre COMBES

Maire et Président du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale

Mairie B.P. 103
26110 Nyons
04 75 26 50 27
ccas@nyons.com